

Des entreprises à vocation internationale, génératrices de richesse pour le territoire

Les activités productives du cluster industrialo-portuaire génèrent de la valeur ajoutée sur le territoire des Bouches-du-Rhône. La part du cluster dans la richesse dégagée du département (10,7 %) dépasse même sa part dans l'emploi salarié (7,5 %). Par ailleurs, les établissements du cluster sont de grande taille (en moyenne 27 salariés). Ils sont partie intégrante d'entreprises de grande envergure : des multinationales pour trois emplois sur quatre, étrangères pour trois emplois sur dix. Toutefois, la moitié des emplois du cluster demeure contrôlée par une entreprise dont le centre de décision est dans la région. En outre, les sièges sociaux de la place portuaire marseillaise contrôlent aussi des emplois localisés ailleurs en France ou à l'étranger. L'internationalisation des entreprises du cluster transparait logiquement dans leur ouverture à l'export : 88 % des salariés du cluster travaillent dans des entreprises exportatrices, dont 40 % dans des entreprises réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires à l'étranger.

Jérôme Domens, Samuel Ettouati, Insee

11 % de la richesse produite sur le territoire

Mesurable en termes d'emplois locaux, la contribution du cluster industrialo-portuaire à l'économie du territoire s'évalue aussi en valeur, en termes de richesse dégagée par les entreprises (*glossaire*). La part du cluster dans la richesse dégagée totale des Bouches-du-Rhône s'élève à 10,7 %, alors que sa part dans l'emploi salarié est de 7,5 % : l'impact du cluster en tant que générateur de richesse dégagée dépasse son impact en tant que pourvoyeur d'emplois. Cet écart tient aux activités exercées par les établissements du cluster, à plus forte valeur ajoutée que la moyenne.

Au sein du cluster lui-même, la richesse dégagée varie fortement entre familles professionnelles. Ainsi, la richesse dégagée par emploi salarié est près de deux fois plus forte dans la famille professionnelle industrielle que dans celle des services à la marchandise. L'exemple emblématique est l'industrie chimique, pétrochimique et pétrolière où la richesse dégagée par emploi salarié est trois fois supérieure à celle des transporteurs routiers (*figure 1*). L'industrie chimique, pétrochimique et pétrolière fait partie, au même titre que l'industrie alimentaire, les opérateurs de terminal portuaire et les autres industries, des quatre familles professionnelles contribuant plus fortement à la richesse dégagée du cluster qu'à son emploi salarié.

D'un point de vue géographique (*figure 2*), la part du cluster dans la richesse dégagée

sur le territoire est maximale à Fos-sur-Mer (89 %) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (77 %). Cette part dépasse 50 % dans 4 communes : les précédentes, auxquelles s'ajoutent Berre-l'Étang et Marseille 2°. Berre-l'Étang, Martigues, le 14^e arrondissement de Marseille bénéficient d'un effet de structure favorable : du fait de l'orientation davantage industrielle de leurs emplois, la contribution du cluster est, sur ces communes, nettement plus forte en termes de richesse dégagée locale qu'en termes d'emplois salariés.

La richesse dégagée par les entreprises du

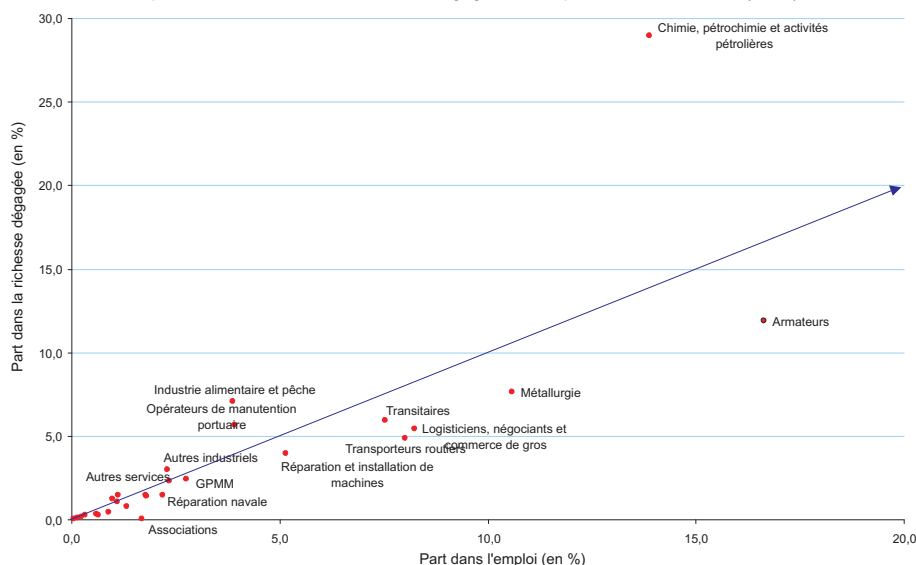
territoire occasionne des ressources pour les collectivités locales, via la fiscalité des entreprises. Elle appelle des investissements, si tant est que la stratégie d'investissement des entreprises demeure favorable au développement des implantations locales. Elle se diffuse, enfin, dans les territoires de résidence via les salaires versés.

27 salariés par établissement en moyenne

Les établissements du cluster sont des unités de grande taille : en moyenne, chacun concentre 27 salariés (dans

1 La chimie, pétrochimie et les activités pétrolières contribuent fortement à la richesse dégagée par le cluster industrialo-portuaire

Part des familles professionnelles dans la richesse dégagée et l'emploi salarié du cluster (en %)



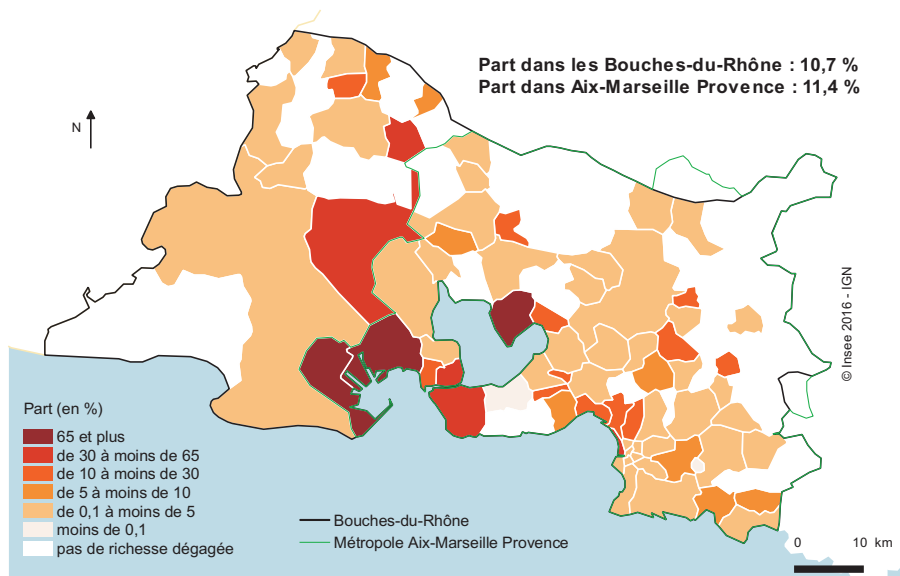
Champ : cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics

Lecture : la chimie, pétrochimie et les activités pétrolières représentent 29 % de la richesse dégagée et 14 % de l'emploi du cluster

Source : Insee, FEE 2013, Clap 2013

2 Plus de 50 % de la richesse dégagée provient du cluster industrialo-portuaire à Fos, Port-Saint-Louis, Berre, Eygalières et dans le 2^e arrondissement de Marseille

Poids du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos dans la richesse dégagée par commune des Bouches-du-Rhône (en %)



Champ : Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture
Source : Insee, FEE 2013

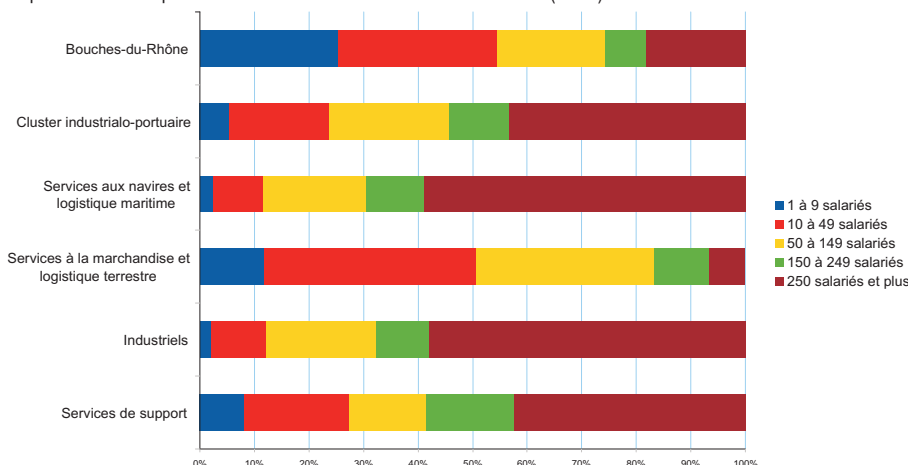
l'ensemble des Bouches-du-Rhône, c'est seulement 2,6 salariés tous secteurs confondus et 7 pour l'industrie). De même, la part des salariés rattachés à un grand établissement est très importante : plus de trois salariés du cluster sur quatre travaillent dans un établissement regroupant au moins 50 salariés (figure 3), contre moins d'un sur deux dans le département. Les plus grandes unités se trouvent dans la famille professionnelle industrielle (métallurgie, chimie-pétrochimie, industrie alimentaire) et dans certaines familles des services aux navires et de la logistique maritime (armateurs, opérateurs de terminal portuaire). À l'opposé figurent les services aux marchandises (notamment transitaires et transporteurs routiers), dans une moindre mesure les services de support et les agents maritimes.

Près de trois quarts des emplois du cluster industrialo-portuaire sont dans des entreprises multinationales

Les établissements du cluster sont partie intégrante d'entreprises elles-mêmes de grande envergure. Cela est visible au premier chef dans la part prise par les entreprises multinationales au sein de l'emploi salarié du cluster : près des trois quarts (72 %, figure 4), contre la moitié en moyenne dans les Bouches-du-Rhône. Le quart restant se répartit à parts égales entre des groupes et des entreprises indépendantes opérant exclusivement sur le territoire français. La part des multinationales dans l'emploi dépasse la valeur moyenne départementale pour toutes les familles professionnelles, sauf les services de support (34 %).

3 Plus de 3 salariés sur 4 travaillent dans des établissements d'au moins 50 salariés

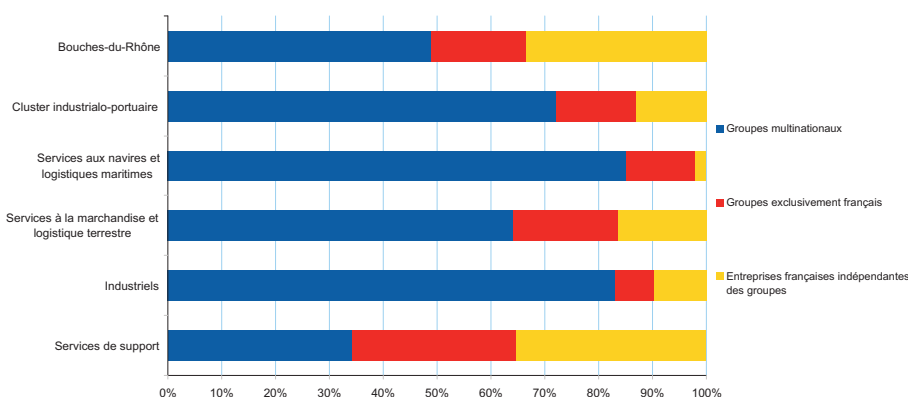
Répartition de l'emploi salarié suivant la taille des établissements (en %)



Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture
Source : Insee, Clap 2013

4 3 emplois salariés du cluster sur 4 dépendent de groupes multinationaux

Répartition de l'emploi salarié du cluster suivant la nature des entreprises (en %)



Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.
Source : Insee, Clap 2013, Lifi 2012

Par ailleurs, la partie française des multinationales est, souvent, de plus grande taille que les entreprises à périmètre exclusivement français : les premières emploient fréquemment plus de 5 000 salariés en France (relevant donc de la catégorie des « grandes entreprises », figure 5), quand les secondes sont plus souvent des PME (moins de 250 salariés) ou des entreprises de taille intermédiaire (moins de 5 000). Au plan de la taille des entreprises représentées, une spécificité notable du cluster reste la très faible présence des entreprises de moins de 10 salariés (dites « microentreprises ») relativement à la moyenne des Bouches-du-Rhône. Cette catégorie est fortement représentée en Provence-Alpes-Côte d'Azur car typique de l'économie présentielle (tournée vers la satisfaction des besoins de la population présente, résidente et touristique).

5 Les entreprises exclusivement françaises du cluster sont des PME ou des entreprises de taille intermédiaire, très rarement des microentreprises

Répartition de l'emploi salarié suivant la nature et la catégorie des entreprises (en %)

	Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos	Bouches-du-Rhône
Entreprises ou groupes d'entreprises multinationaux	72	49
Microentreprises (moins de 10 salariés)	0	0
PME (10 à 249)	6	3
ETI (250 à 4999)	31	12
Grandes entreprises (5000 et plus)	36	34
Entreprises ou groupes d'entreprises exclusivement français	28	51
Microentreprises (moins de 10 salariés)	3	20
PME (10 à 249)	13	22
ETI (250 à 4999)	12	9
Grandes entreprises (5000 et plus)	0	1
Ensemble	100	100

Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.

Source : Insee, Clap 2013, Lifi 2012

Pour près d'un emploi sur deux, le centre de décision est situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans la mesure où le contour des entreprises dépasse très souvent les frontières de la région et du pays, une question importante est celle de la localisation des états-majors des entreprises : où sont prises les décisions susceptibles d'orienter le développement du cluster industrialo-portuaire ?

7 emplois sur 10 dépendent de centres de décisions situés en France (figure 6), résultat nettement inférieur à la moyenne observée dans les Bouches-du-Rhône (9 sur

10). C'est évidemment le cas des emplois d'entreprises exclusivement françaises, mais aussi d'une majorité des emplois dépendant de multinationales qui, de fait, sont souvent des multinationales françaises (6 emplois sur 10). Pour 4 emplois sur 10, le centre de décision est situé dans la région même ; 3 emplois sur 10 dépendent de centres de décisions étrangers, essentiellement situés dans d'autres pays européens. La famille professionnelle industrielle est la plus dépendante de l'étranger. Elle se distingue des services aux navires, dont les entreprises sont tout aussi internationalisées mais dont les centres de décisions sont très largement nationaux (voire locaux, à

l'instar de CMA-CGM).

L'analyse de ces résultats est nécessairement contrastée. La présence locale de centres de décision est un élément favorable laissant penser que l'intérêt des entreprises passe par le développement du port de Marseille-Fos. De même, le rayonnement de la place portuaire marseillaise se trouve conforté par la présence de sièges sociaux de groupes, dont le champ d'action est plus large que celui de Marseille-Fos. Pour une partie des salariés du cluster, notamment ceux de l'industrie, l'éloignement des centres névralgiques de décision, dans un contexte de dispersion internationale des emplois, est à la fois facteur de risque et signal d'attractivité pour des investissements étrangers.

Les centres de décision du cluster contrôlent aussi des emplois ailleurs, en France et à l'étranger

Si le cluster industrialo-portuaire est partiellement contrôlé de l'extérieur, *a contrario*, les centres de décision localisés dans le cluster ont un rayonnement extérieur large, en France et à l'étranger. En France, 15 000 emplois salariés extérieurs au cluster sont contrôlés par les centres de décisions du cluster (figures 7 et 8). La moitié de ces emplois est concentrée dans 3 régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors du cluster, et notamment hors des Bouches-du-Rhône), la Normandie (qui abrite les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen) et la voisine Occitanie. À

6 Pour 4 emplois du cluster sur 10, le centre de décision est situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Répartition de l'emploi salarié suivant la nature de l'entreprise et la localisation du centre de décision (en %)

Localisation du centre de décision	Cluster industrialo-portuaire Marseille-Fos			Bouches-du-Rhône		
	Entreprises ou groupes exclusivement français	Entreprises ou groupes multinationaux	Ensemble du cluster	Entreprises ou groupes exclusivement français	Entreprises ou groupes multinationaux	Ensemble du département
En France	100	62	72	100	78	89
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83	26	41	89	10	51
Île de France	8	25	21	6	48	27
Auvergne-Rhône-Alpes	3	3	3	1	2	2
Corse	4	0	1	0	0	0
Autres régions	3	8	7	3	17	10
Région indéterminée	0	0	0	0	10	5
À l'étranger	0	38	28	0	22	11
Europe	0	35	25	0	18	9
Amérique	0	2	1	0	3	2
Asie	0	1	1	0	1	0
Afrique	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.

Source : Insee, Clap 2013, Lifi 2012

l'étranger, le nombre d'emplois salariés contrôlés est de l'ordre de 16 800 (en équivalents temps plein). Le continent le mieux représenté est l'Asie, où sont localisés un tiers des emplois. L'Afrique et l'Europe suivent avec un emploi sur cinq environ.

Seuls les services de support sont peu ouverts à l'export

La vocation internationale des entreprises représentées dans le cluster transparaît aussi, logiquement, dans la part du chiffre d'affaires réalisé « à l'export », autrement dit facturé à des clients situés hors du territoire national. Seulement 10 % des emplois salariés du cluster travaillent pour une entreprise non exportatrice, contre 40 % en moyenne dans les Bouches-du-Rhône (figure 9). 40 % des emplois dépendent d'entreprises réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires déclaré en France auprès de clients étrangers.

La position relative des familles professionnelles est révélatrice de leur position dans la chaîne d'activité. Les industriels sont au premier rang, l'installation portuaire des industries étant fondamentalement liée à la capacité d'import/export. Ils sont suivis des services aux navires et, dans une moindre mesure, des services à la marchandise (transitaires en particulier) : leurs clients sont souvent, par définition, des exportateurs, des importateurs ou des intermédiaires étrangers. En définitive, seuls les services de support, en qualité de prestataires locaux des autres professionnels de la chaîne, sont peu ouverts à l'export. ■

7 15 000 emplois salariés contrôlés ailleurs en France par les centres de décision du cluster

Emplois contrôlés par les centres de décision du cluster suivant leur localisation (au 31/12/2013)

	Nombre d'emplois salariés	Part dans le total (en %)
En France	15 000	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors du cluster industrialo-portuaire)	2 800	19
Normandie	2 600	17
Occitanie	2 300	15
Auvergne-Rhône-Alpes	1 900	13
Île-de-France	1 100	7
Pays-de-la-Loire	1 300	9
Autres	2 900	19

Champ : Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics

Source : Insee, Clap 2013, Lifi 2012,

8 16 800 emplois salariés contrôlés à l'étranger par les centres de décision du cluster

Emplois contrôlés par les centres de décision du cluster suivant leur localisation (en 2013)

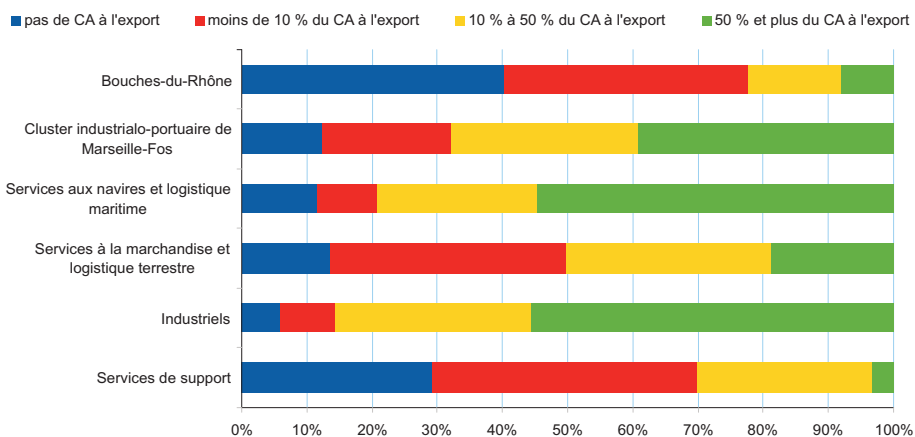
	Nombre d'emplois salariés (en équivalent temps plein)	Part dans le total (en %)
À l'étranger	16 800	100
dont Asie	5 500	33
Afrique	3 700	22
Europe	3 100	18

Champ : Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics

Source : Insee, OFATS 2013

9 La plupart des emplois du cluster dans des entreprises exportatrices

Répartition des emplois salariés suivant la part de chiffre d'affaires réalisée à l'étranger de l'entreprise englobante (en %)



Champ : Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics

Source : Insee, Clap 2013, Fare 2012, Lifi 2012

Pour en savoir plus

- Baraton M., Lemasson J., « Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger », Insee Première n°1611, 2016
- Boccara F., Picard T., « Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », Insee Première n°1558, 2015
- Boccara F., Hecquet V., D'Isanto A., Picard T., « L'internationalisation des entreprises et l'économie française », Les entreprises en France - Insee Références - Édition 2013, 2013

10 Répartition de l'emploi des familles professionnelles du cluster industriel-portuaire hors acteurs publics selon les caractéristiques des entreprises

	Emplois salariés (31/12/2013)	Part de la ri- chesse dégagée du cluster (en %)	Part des em- plois salariés dans des éta- blissements de plus de 50 sala- riés (en %)	Part des em- plois salariés dépendant de multinationales (en %)	Part des em- plois salariés dépendant d'un centre de déci- sion en Paca (en %)	Part des em- plois dépendant d'un centre de décision en France (hors Paca) (en %)	Part des em- plois dépendant d'un centre de décision à l'é- tranger (en %)	Part des em- plois dans des entreprises réa- lisant plus de 50 % de CA à l'étranger (en %)
Cluster industriel-portuaire (hors acteurs publics)	40 230	100	76	72	41	31	28	39
Services aux navires et logis- tique maritime	9 570	20	88	85	63	28	10	55
Armateurs	6 630	12	98	98	65	34	1	61
Opérateurs de terminal por- tuaire	1 550	6	85	43	68	15	17	31
Agents maritimes et conduc- teurs en douanes	720	1	37	78	42	10	48	52
Pilotes, aviateurs, remor- queurs et lamanes	550	1	88	59	43	9	49	52
Réparation de conteneurs	120	0	0	39	65	27	9	40
Services à la marchandise et logistique terrestre	9 900	17	49	64	33	46	21	19
Logisticiens, négociants, com- merce de gros	3 230	5	69	69	30	44	26	5
Transporteurs routiers	3 150	5	46	44	38	55	7	13
Transitaires	3 010	6	29	73	33	34	34	41
Opérateurs ferroviaires et flu- viaux	520	1	67	100	19	73	7	19
Industriels	15 030	52	88	83	21	29	50	56
Chimie, pétrochimie et activités pétrolières	5 450	29	93	85	3	44	54	57
Metallurgie	4 150	8	97	85	21	13	66	92
Réparation et installation de machines	2 020	4	81	80	60	27	13	19
Industrie alimentaire et pêche	1 510	7	88	90	6	33	61	4
Réparation navale	860	1	49	53	57	9	34	54
Autres industriels	1 040	3	70	87	39	29	32	51
Services de support	5 720	10	73	34	76	16	9	3
Grand Port Maritime de Mar- seille	1 080	s	s	s	s	s	s	s
Associations	930	0	93	0	100	0	0	0
Construction	700	1	44	65	54	38	8	2
Activités scientifiques et techni- ques	460	1	62	62	39	31	30	16
Information et communication	390	1	81	81	100	0	0	0
Environnement, trait. des dé- chets et phytos.	350	0	63	95	9	36	55	0
Gardiennage	250	0	63	63	37	63	0	9
Restauration	230	0	23	49	80	19	2	0
Assureurs et banques mariti- mes	120	0	0	49	67	33	0	8
Experts maritimes	100	0	0	8	92	0	8	28
Commerce de détails et d'auto- mobiles	60	s	s	s	s	s	s	s
Autres services	1 050	2	83	10	88	6	7	2

Champ : Cluster industriel-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics. s : secret statistique

Source : Insee, Clap 2013, Fare 2012, Lifi 2012, FEE 2013